REVUE du FOLKLORE de l'AUBE

Carnavals aubois

Société des Amateurs d'Archéologie et de Folklore aubois

Mai 1966

Bulletin n° 9 - trimestriel - 5 F

Carnaval et charivari

C'est ainsi que me fut expliquée, par Madame Caillet, la cérémonie de carnaval, telle qu'elle se déroulait à Rumilly, à la fin du siècle dernier.

« Quand un homme se « voyait » avec une femme qui n'était pas la sienne, on profitait de l'occasion pour les « corner ».

Les jeunes gens s'en allaient à proximité de la maison du cornard ou du cocu et, chaque soir, pendant le mois précédant carnaval, ils donnaient la sérénade, à l'aide d'instruments divers et particulièrement, en soufflant dans des verres de lampes à pétrole.

Quand ils avaient bien corné, quand était arrivé le jour de carnaval, après ce mois pendant lequel l'opinion publique avait été sensibilisée, la fête pouvait commencer.

En cortège, l'après-midi, on promenait les deux malheureux, non pas en personne, mais représentés par des mannequins à leur effigie.

C'était un long défilé de travestis qui les conduisait sur la place, où ils devaient être jugés.

A l'issue de ce jugement : parodie d'une séance au tribunal, avec juge, avocat, gendarmes..., accompagné de chants composés pour la circonstance, les « fautifs » étaient généralement condamnés à être pendus ou brûlés. »

C'était là, l'occasion de réjouissances, d'une vraie fête, et Madame Caillet de m'avouer qu'on n'oubliait jamais de « charrier à boire ».

Cette coutume était souvent aussi source d'ennuis et parfois même entraînait la brouille dans certains ménages. « Qu'importait ! m'a confié ma voisine. C'était si beau ».

On peut penser qu'autrefois c'était bien Carnaval, lui seul, qu'on brûlait, après l'avoir accusé de tous les péchés, après l'avoir jugé et condamné.

Et si la jeunesse, qui de tous temps a pris le droit, en certaines circonstances de contrevenir à la législation, notamment par le bruit et aussi par une certaine licence dans la conduite, si elle a choisi cette période de carnaval pour mettre au pilori une ou plusieurs personnes nommément désignées, il faut peut-être voir là une dégénérescence de la coutume primitive. Partant d'un cadre traditionnel, on l'a progressivement adaptée pour en tirer l'occasion d'un charivari.

Cette forme du carnaval-charivari, qui semble avoir été assez répandue dans l'Aube, a elle-même progressivement disparu, poursuivie par la maréchaussée. Madame Caillet a encore le souvenir du dernier cornage, à l'issue duquel, son fils eut, en 1926, à payer une part de l'amende fixée par les gendarmes.

Aussi la coutume s'est-elle peu à peu transformée, puis affaiblie. A Rumilly, il n'en est bientôt plus resté que la cavalcade avec ses chars sur l'un desquels le charlatan arrachait les dents et vendait de la poudre de perlinpinpin.

Aujourd'hui, seuls, les enfants ont conservé l'habitude de parcourir, à la nuit tombée, les rues du village, frappant à toutes les portes, quêtant en agitant leurs boîtes, et ne levant leur masque qu'à l'extrême limite, quand on les menace de ne rien donner s'ils ne le font.

J. DAUNAY.

Il m'a été possible de recueillir les échos d'un carnaval qui s'est déroulé il y a près de trente cinq ans dans un village de l'Aube. C'est le dernier, à ma connaissance, qui ait gardé quelques caractères des carnavals traditionnels. Quelques unes des fiches qui suivent lui sont consacrées.

Par souci de discrétion, j'ai tu les lieux et dates exacts, ainsi que le nom de mon informateur ; néanmoins, il sera toujours possible aux chercheurs qui en feront la demande, d'obtenir de la S.A.A.F.A. les références concernant cette histoire.

Le Cornage

En ce village aubois, il y a de cela trente cinq ans, les hommes et les jeunes gens cherchaient comment, cette année là, ils allaient fêter carnaval.

Deux couples semblaient pouvoir être livrés joyeusement à l'attention narquoise de tout le village, deux couples dont les membres n'étaient ni garçon ni fille, car depuis toujours, il avait été interdit de corner un homme marié et une fille, ou bien un garçon et une femme mariée, ou encore une fille et un garçon ; on tenait donc à ce que le jeu se déroule dans les règles ; il s'agissait bien de personnes qui étaient censées ne pas tenir trop compte des liens sacrés du mariage.

Aux dépens de ces gens, pas méchamment, on voulait rire un peu, usant par là d'un droit qui, de tous temps avait existé, et, depuis toujours, était toléré.

Plus d'un mois avant Carnaval, vers le tout début de février, peut-être même fin janvier, hommes et jeunes gens s'en vinrent près du domicile de deux d'entre les quatre qui étaient visés. La tâche n'était pas aisée car ils habitaient à près de deux kilomètres l'un de l'autre, et le tapage exécuté près de la demeure de l'un devait être aussitôt répété non loin de celle du partenaire.

Les musiciens n'eurent pas à se trop fatiguer car la conclusion vint vite : « Les enfants, vous ne savez pas ! vous allez nous ficher la paix. Venez donc, et qu'on boive une bonne bouteille. »

La cause était entendue. Ainsi s'acheva la première tentative.

Restait le deuxième couple.

L'homme avait la réputation de quelqu'un qui n'était ni aimable, ni facile. N'était-ce pas lui qui, lorsqu'il était jeune, faisait souvent preuve de jalousie, n'ayant jamais peur, à la sortir du bal, d'enfermer une pierre dans son mouchoir, afin de s'en servir comme d'une matraque contre ceux en qui il voyait des rivaux ? C'était aussi « un enragé pour corner les autres ».

On conclut donc que c'était bien son tour.

Tout avait commencé un jour de « batterie ». Brelin avait dit : « Ça me paraît louche. Qu'est-ce qu'il va toujours faire avec la bonne femme dans la cave ? Faudra qu'on surveille ça. »

Et de remarque en remarque, de conférence en conférence, le soir, à la veillée, le groupe en était arrivé à penser qu'il n'y avait rien d'abusif à corner le Thomas et la Nénette.

Pourquoi n'avaient-ils pas commencé par ces deux là ? Mystère. De toutes façons, leur tour était arrivé.

Mais pour s'attaquer au Thomas, il fallait un chef. Un beau soir qu'il pleuvait, on se précipita chez l'Henry.

— Faut venir avec nous, tu seras notre Président.

— J'n'y vais point, il pleut trop. Et puis j'ai du rhume.

On insista. Il en fallut peu pour le décider.

L'Henry posa ses conditions : soumissions à ses ordres et respect de la bouteille. On partit alors sous un pommier, en face chez le Thomas, donner la sérénade, qui, soufflant en son verre de lampe, qui, tapant sur un fond de casserole ou une vieille faux. Quel tintamarre mes amis, comme jamais on en avait entendu ou plutôt comme jamais on pensait en avoir organisé : un vacarme à faire hurler à la mort tous les chiens du voisinage.

Chacun rentra chez soi et, le lendemain, à neuf heures du soir, le concert recommença, d'abord face à l'habitation de la dame, et ensuite derrière la demeure de son amant. C'est à peine croyable mais, pour quelques jeunes de plus, le bruit était presque dix fois supérieur à celui de la veille.

Quelle organisation ! Ils étaient tous rassemblés et, dès que l'ordre en était donné, ils commençaient la musique. Les gamins du village n'osaient approcher ; ils se contentaient de jeter des pierres. Sans un mot, au signal de l'Henry, les musiciens cornaient, avec un ensemble parfait ; sur un geste du Président, ils cessaient.

Tant et si bien ils menèrent la fête que Thomas se fâcha. C'est ce que nos lascars, peut-être, au fond d'eux-mêmes, attendaient et souhaitaient.

Thomas, de colère, s'en fut dès le lendemain, porter plainte à la gendarmerie pour tapage nocturne. Ce qui n'empêcha pas nos gaillards, à l'exception du président, à qui vraiment le rhume avait donné la fièvre, de retourner servir, le soir, leur bruyante aubade.

Alors... dans la ruelle du lavoir, tout en cornant, nos gars aperçurent un képi. Ce fut le signal d'une mémorable débandade, toute l'équipe sautant par les jardins en direction de la rivière.

— Halte là, criait le représentant de l'ordre.

— Halte là pour toi mais pas pour moi, répondait l'un des fuyards.

Hélas, après une poursuite mouvementée, force devait rester à la loi ; un « gamin » fut appréhendé et, par lui, la police connut toute l'histoire.

Le ménage Henry raconte ainsi la suite de l'enquête : « Quand les gendarmes, le lendemain, sont venus chez nous, on ne pouvait que rire.

— Qu'est-ce qui vous fait rire ?

— Rien.

— Oh si ! il y a quelque chose qui vous tient. Vous avez corné ?

— Oh non.

— Vous n'y étiez pas ce soir là, mais vous n'avez pas manqué les autres séances.

— Non.

— On le sait.

— Eh bien oui, je suis franc de vous le dire.

— Alors tant pis pour vous, nous sommes bien obligés d'établir un procès collectif. »

Trois cents francs. Chacun en était quitte pour quinze francs, mais l'affront était rude.

C'est pourquoi, d'un commun accord, toute l'équipe décida « de faire marcher l'affaire ».

LE CORTEGE

On s'enquit des chars : deux beaux chars à bancs en pyramide, aménagés spécialement pour le cortège de carnaval depuis de nombreuses années, et décorés, ainsi que les chevaux les tirant, d'une multitude de roses de toutes les couleurs en papier, confectionnées par les dames et les jeunes filles.

Sur le premier véhicule étaient installés les musiciens et les jeunes, tous costumés de diverses façons, avec des habits de location. Le président portait de grosses moustaches, un faux nez et un haut de forme si rouge qu'on aurait dit un « pot qu'il avait sur la tête ».

Pour la boutonnière de ce même président, une honorable habitante de la localité avait confectionné une rose énorme de papier sur laquelle une autre non moins digne dame avait déversé tant de parfum que, plus d'un mois après, la fameuse rose en gardait encore l'odeur.

Le second char était bondé de jeunes filles, de jeunes gens : ceux qui chantaient les chansons, ceux qui les distribuaient, ceux qui quêtaient, tous costumés, ceux de la plate-forme et ceux du haut de la pyramide, une grappe de personnages divers et bruyants.

Une victoria suivait, voiture à quatre roues, conduite à l'avant par un cocher haut juché. A l'arrière, la tête appuyée à la capote repliée, Thomas et Nénette, le nègre et la colombinette, étaient assis, exposés à tous les regards. Tellement ils étaient bien grimés et habillés, en particulier l'homme avec sa veste de chasse, qu'on les confondait avec les intéressés eux-mêmes.

Dès le matin de carnaval on les promena, musique en tête, muets dans leur calèche. Au pays même, le défilé marqua deux arrêts principaux, l'un devant le domicile de la femme, l'autre devant celui de l'homme. Prenant la route, on s'en fut alors dans quatre villages voisins, apportant même, au beau milieu d'un repas de noce, un regain de gaieté et, pour la peine, y buvant le bon vin.

C'était un souci pour le président, chef du convoi, que ces occasions de boire ; il craignait, pour la bonne marche de l'affaire, les écarts de gosier.

Pourtant, tout se passa au mieux : chansons entonnées par tous à chaque halte, la musique les accompagnant, les quêteurs suivant à pied, tendant leur escarcelle au nez de nombreux curieux amusés et qui ne se faisaient pas prier pour y déposer de nombreuses piécettes ; certains tenaient sous le bras un paquet de chansons imprimées et les distribuaient à ceux des badauds qui le désiraient.

La cavalcade traversait donc les pays voisins, au milieu d'une foule dense et intéressée, suivie par les enfants qui l'allaient chercher bien loin avant l'entrée du village, pour l'accompagner bien après la sortie.

Quatre localités furent ainsi visitées dans la journée du mardi, près de 20 km parcourus au pas lent des chevaux, au rythme mesuré des accompagnateurs qui suivaient à pied les chars, s'écartant à droite, revenant à gauche, préférant parfois laisser la place à d'autres et monter se reposer un peu sur l'un des véhicules.

Il faisait déjà presque nuit quand le cortège revint au bercail. Sur la place, une foule énorme l'attendait. Ce fut encore l'occasion de chanter en chœur puis, les chars remisés, les soins donnés aux chevaux, on se réunit à l'auberge du coin où l'on but et mangea une partie de la recette de la journée.

Le lendemain, dès huit heures, on se mit en route et, après deux petits arrêts en musique devant les volets fermés de la demeure de chacun des cornés, on repartit pour un nouveau trajet aussi long que le premier, au cours duquel on donna la sérénade aux habitants de cinq autres villages, mangeant en route le midi, pour revenir, tard encore, à la « relevée ».

Le périple n'était pas complet, aussi le comité décida-t-il de l'achever le dimanche qui allait suivre. Il lui restait encore quatre communes voisines à visiter, soit près de 25 km encore à parcourir.

Cette dernière tournée faillit bien ne jamais se faire. Le sud-ouest de la France était alors douloureusement éprouvé par les inondations, le gouvernement décréta que ce dimanche serait jour de deuil national et qu'une souscription serait ouverte dans les régions non sinistrées.

Cette décision excluait donc toute réjouissance, aussi les responsables du carnaval prirent-ils la décision d'offrir à la Préfecture, la collaboration de leur équipe, proposant de quêter ce dimanche-là pour alimenter la souscription lancée par le gouvernement.

Autorisation. Annonce sur les journaux pour avertir les populations et, de nouveau, musiciens en tête, chansons reprises en chœur, les deux cornés sont promenés à la grande joie des villageois qui les accueillent. Seul, le maire de l'une des communes visitées, se référant aux ordres reçus, refuse l'entrée à la cavalcade ; heureusemnt, le papier officiel délivré par la préfecture le convainc.

Au chef-lieu, on s'arrête devant la gendarmerie et l'on présente le spectacle à ces mêmes gendarmes qui, un mois auparavant, étaient venus interrompre la sérénade des verres de lampe.

Et nos braves agents de rire tout ce qu'ils peuvent, et de verser aussi leur obole dans la sébile des jeunes qui quêtent.

L'un murmure dans sa moustache :

— On ne gagne rien à se fâcher.

N'avait-il pas trouvé là, la conclusion de l'histoire ?

Ma Colombinette

Ce chant de circonstances a été créé très vite, sous l'impulsion et avec la collaboration de tous, par un parolier de la ville, sur un air bien connu à l'époque.

Bien entendu ce sont des phrases, des mots pour la rime, des vers de mirliton, mais aussi une histoire ; certains faits en sont encore aisément compréhensibles, alors que le sens des autres nous échappe.

La chanson est d'abord un portrait-charge : il est le nègre aux lèvres épaisses, à la peau hâlée, au crâne dépourvu de cheveux. D'elle, on ne sait rien sinon qu'elle est âgée ; il ne semble pas qu'elle soit en cause ; c'est lui qu'on attaque.

Le deuxième couplet nous indique des faits, à l'occasion desquels, probablement, le délit fut constaté.

Pour la fin, on a gardé la morale : « Ça ne durera pas, la vieillesse viendra. D'ailleurs, pourquoi nous as-tu dénoncés aux gendarmes ? Tu n'as finalement que ce que tu mérites. »

I

Dans notre terroir
On peut voir du matin au soir
Un vieux moricaud
Décortiquant les haricots ;
Sans flûte ni tambour
Il fait son petit troubadour
Près d'une douairière
Bonne soupière
Pierre, Pierre, Pierre.

Refrain

Tiens voilà le nègre
V'là le nègre qui s'amène
Avec ses lèvres en rebord de pot d'chambre
Tiens voilà le nègre
V'là le nègre qui s'amène
Joyeux, content
De faire la bonne d'enfant.

II

Arrivant le matin
Le mari parti au turbin,
En colimaçon
Il se glisse dans la maison
De suite la maîtresse
Lui fait mettre une feuillette en perce
Le nègre par instants
Berce les enfants
Fants, fants, fants !

III

Le nègre distrait
Pour les gosses s'en va au lait
Entre nous soit dit
De la rombière c'est le chéri
Mais un jour viendra
De ce manège ça cessera
Le nègre amoureux
Sera cagneux
Gneux, gneux, gneux !

IV

Pour se faire aimer
Il faut d'abord se respecter
Vivre en citoyen
Sans faire de mal à son prochain
Mères de famille
Elevez bien vos garçons et filles
Dans le droit chemin
Faire le bien
Bien, bien, bien !

Refrain (*final*)

Tiens voilà le nègre
V'là le nègre qui s'avance
Pour recevoir un bon coup sur la tranche
Tiens voilà le nègre
V'là le nègre qui s'avance
Pour recevoir une bonne tournanche.

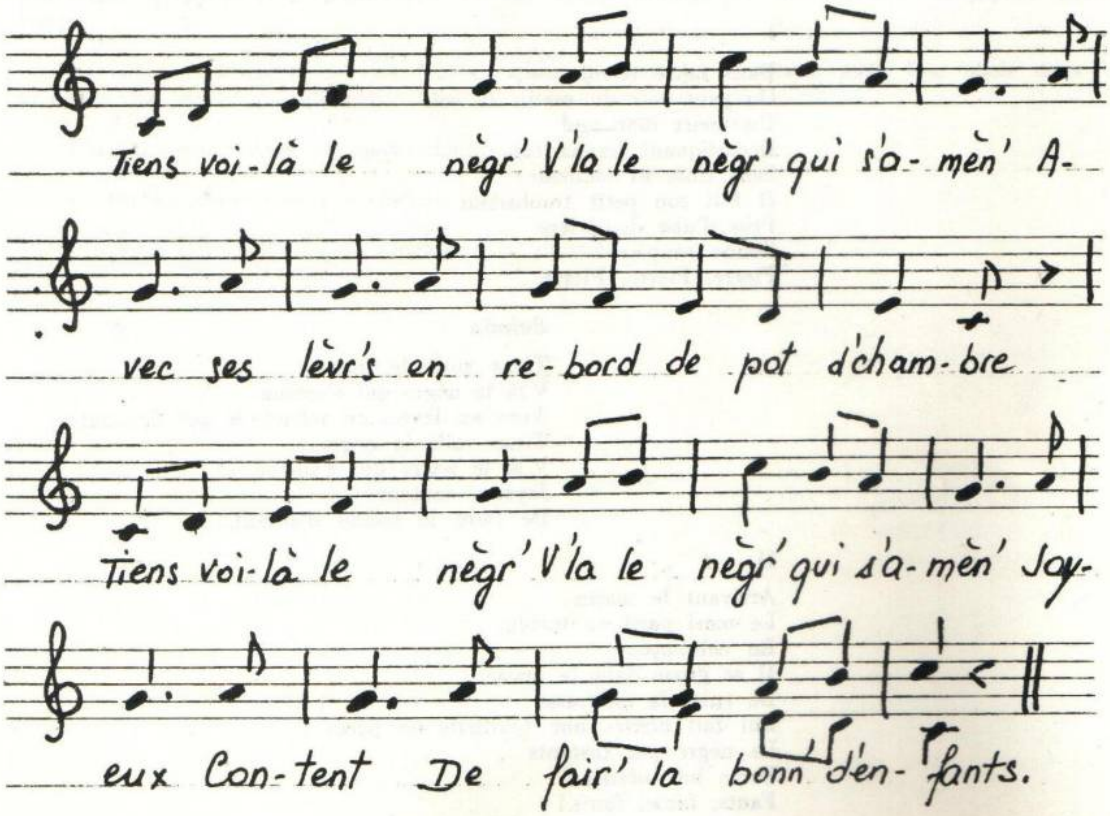

La Faridondaine

Cette chanson a été composée par un parolier local.

On y retrouve la genèse de toute l'histoire :
— le cornage
— la réaction malheureuse du corné
— l'accusation
— le cortège
— et la morale, qui n'est pas oubliée.

Retenons qu'elle fut composée par un des membres de l'équipe mais avec l'accord et l'appui de tous.

Chaque soir, avec l'aide des musiciens ; basse et piston, elle était répétée par la troupe au couplet réunie chez le « président ».

C'est donc une œuvre collective.

1

Aux approches du carnaval
Il faut faire des bêtises
Chez nous on fait du bacchanal
Ah quelle jolie musique
Les uns soufflaient dans le baryton
la faridondaine, la faridondon
D'autres dans un canon de fusil
Biribi
A la façon de barbari mon ami.

2

Il fallait voir ces enragés
Pour faire la mascarade
Car ils étaient toute une armée
Ah quel joli tapage !
Les uns tapaient sur un chaudron
La faridondaine, la faridondon
Biribi
A la façon de barbari mon ami.

3

Pour honorer ce vieux déplumé
Allant faire la cueillette
Des petits pois plein le panier
Avec sa grisette
C'est en goûtant ces pois si bons
La faridondaine, la faridondon
Qu'il suçait la poire aussi
Biribi
A la façon de barbari mon ami.

4

Ensuite ce fut au bord de l'eau
Qu'on fit la sérénade
Avec des seaux et de vieilles faulx
Ah mince de rigolade !
Maudissant la marée, cré nom !
La faridondaine, la faridondon
Chaussé de gros sabots, sans bruit
Biribi
A la façon de barbari mon ami.

5

Ce vieux tendron que rien n'arrête,
Aussitôt la moisson finie
Avec sa belle fait des emplettes
Pour le jour de la batterie
Tout en portant le rejeton
La faridondaine, la faridondon
Il portait la timbale aussi
Biribi
A la façon de barbari mon ami.

6

Ce vieux négro les a tous flambés
Par un beau soir sans lune
Mais nos amis se sont vengés
Malgré leur infortune
En condamnant ce vieux tendron
A être promené et puis rôti
Biribi
A la façon de barbari mon ami.

7

Et c'est pourquoi à mardi-gras
Malgré la température
Vous voyez tous ces petits gars
Dans ces deux belles voitures
Venus vous chanter la chanson
La faridondaine, la faridondon
De ce vieux mal blanchi
Biribi
A la façon de barbari mon ami.

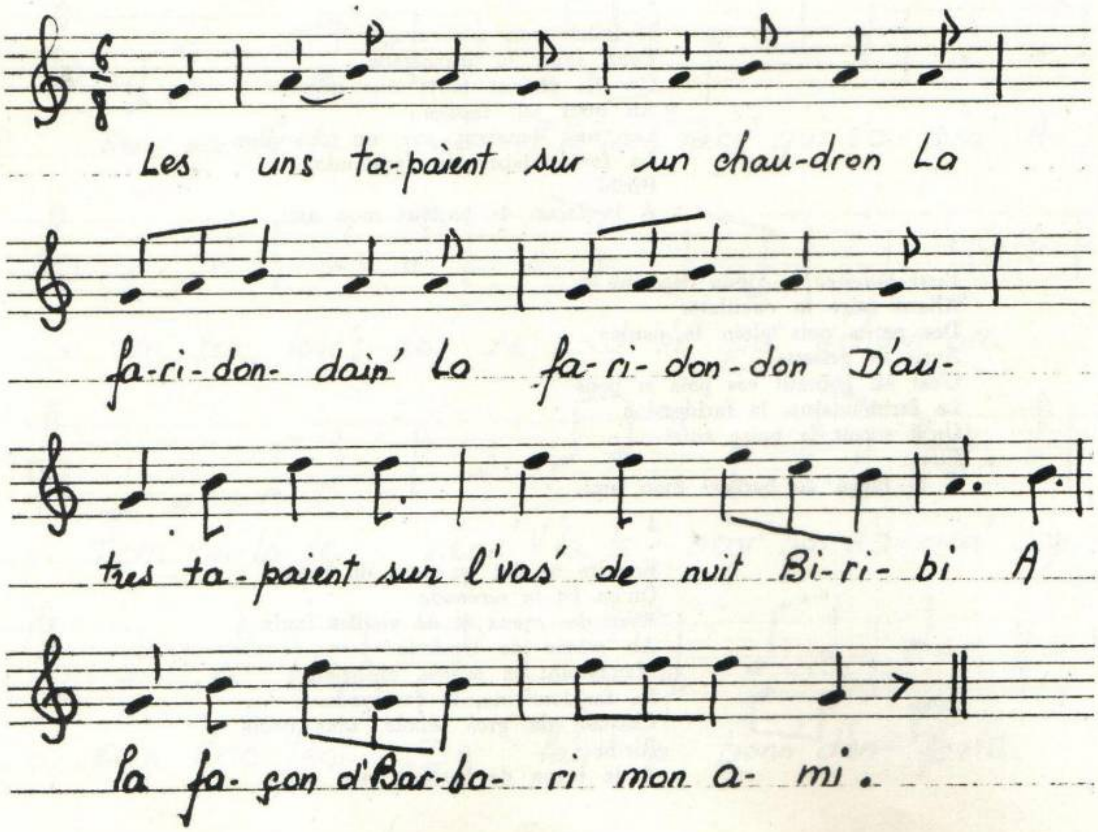

Le jugement

Le circuit était donc achevé et le second acte du carnaval terminé. Restait la conclusion. Elle eut lieu le dimanche suivant et débuta sur la place, devant la mairie.

Pendant toute la semaine, les dames s'étaient employées à confectionner ou ajuster les habits : un de juge, un autre d'avocat, celui de garde champêtre et bien d'autres.

On passa à l'interrogatoire des accusés. Le procureur était sévère, n'oubliant, dans son acte d'accusation, aucun des faits qui avait motivé la procédure.

— Accusés, reconnaissez-vous les faits ?

— Oui, Monsieur.

— Regrettez-vous ?

— Oui, Monsieur.

Pendant plus d'un quart d'heure, Thomas et Nénette avaient été ainsi tenus sur la sellette.

Le verdict ne pouvait être autre que ce qu'il fut : les accusés, en considération de leurs « crimes », furent condamnés à être brûlés.

Heureusement pour les deux jeunes qui, depuis le mardi-gras jouaient le rôle de coupables, deux mannequins attendaient dans la victoria, sous le porche de l'auberge, prêts à être menés au lieu du supplice.

De nouveau on forma le cortège, un cortège de deuil, qui s'ébranla au son d'une marche funèbre, conduit par le garde-champêtre ; il passa encore devant le domicile de chacun des deux condamnés, pour finalement se diriger vers les pâtures, dans le bas du village.

Que de monde encore ce jour là, pour suivre le défilé, jusqu'à ce qu'un bel orage disperse la foule, quelques instants avant le dénouement que chacun attendait avec impatience.

Une certaine gêne se lisait sur les visages. On se demandait si l'« affaire » n'était pas irrémédiablement compromise. On attendit, en s'abritant comme on pouvait, guettant l'éclaircie.

Enfin l'orage passa, et le cortège s'ébranla à nouveau, pour arriver sur le lieu fixé pour l'exécution.

Nanard, l'épicier avait vendu force pétards qui avaient été répartis dans le corps, les bras, les jambes des deux mannequins. Mais la pluie n'avait-elle pas gâté la poudre ?

Le bûcher fut bientôt allumé et l'on assista peu après à un véritable feu d'artifice : les pétards éclataient, un bras partait d'un côté, une jambe de l'autre ; en même temps, des applaudissements crépitaient parmi les spectateurs joyeux.

Quand le « sacrifice » fut consommé, la « famille » s'aligna pour recevoir les condoléances de la nombreuse assistance. Inutile de préciser que ceux qui recevaient ainsi l'expression de la sympathie de la foule avaient revêtu le costume idoine, jusqu'à et y compris la voilette noire de circonstance.

Bref ! cette dernière formalité remplie, chacun s'en retourna. Sur le chemin, une brave femme fredonnait la marche funèbre : elle avait un peu bu.

Un dernier repas réunit les participants, puis un dernier bal.

Carnaval était bien mort.

Le Char de Bacchus en 1925, à Lantages.

Carnavals anciens

A Clérey en 1914

En 1914, Monsieur Louis Ratiscole n'avait que 17 ans, mais néanmoins était un bon joueur de piston. Il se souvient fort bien du carnaval de cette année là qui, dit-il, fut le dernier convenable.

C'est lui qui nous a chanté, sur l'air de « Viens Poupoule », la chanson de ce carnaval, dans laquelle on peut distinguer le délit qui justifie, cette année là, la mise en accusation, le jugement et le châtiment final.

Il est un pays très charmant
Dont on parle souvent.
C'est Clérey dont il est question
Ecoutez cette chanson
Car on rencontre dans ce pat'lin
Du monde ma foi très bien.
Mais il existe aussi oui-da
Une dam' qu'est un peu là
Pour tromper son mari
Qui pourtant est si gentil.

Refrain Qu'on la nomme, oui, qu'on la nomme, dit-on.
Et pour qu'on la connaisse, qu'on nous donne son nom.
Son visage très fardé, mal plâtré
Ressemble nom de nom
Au crépi d'une maison.

Inutile de vous la citer,
Vous avez deviné
C'est elle qui fut un jour pincée
A deux sous un poirier
En train de faire l'amour
Messieurs en croyez-vous vos yeux.
Elle fut huée et puis sifflée,
Mais a recommencé.
Sur l'épaule, fichu blanc,
Vous la connaissez maintenant.

Au refrain.

Mais elle n'a pas qu'un seul amant
Pour elle cela s'comprend.
Et pour cacher à tous son âge
Se sert de maquillage.
On voit très bien à sa binette
Que c'est une vieille coquette.
Et tous ici veulent lui prouver
Qu'elle est bien mal placée
Pour jouer à la prude
On se pass'rait d'son prélude.

Au refrain.

Ce phénomène si épatant
Demande très souvent
A son cher époux qu'est si doux
Et qui l'aimait beaucoup
De lui donner les lavements
Avec son instrument.
Et dans l'patelin l'on crie toujours
Viv' la prêtresse d'amour.
La voilà, regardez,
La plus moche de Clérey.

Au refrain.

Recueilli par J. DAUNAY.

A Courteron en 1851

Mardi.. Le 2 il a fait extrêmement froid, le vent du Nord soufflait avec violence la neige couvrait la terre, et pourtant toute la population était en mouvement. Une musique bruyante, accompagnée de déguisements de différentes manières flotter au gré du vent, attirait le peuple dans les rues. C'est que nous étions au Dimanche gras, et que depuis près de deux mois tous les soirs cette même musique composée de cornes, annonçait que le jour de carnaval on devait faire un charivari parceque Pierre Jte Laurent maçon avait été trouvé par la femme le 13 janvier, en délit d'adultère avec Stéphanie Poinsot couturière, cette dernière étant à journée chez lui. Cette demoiselle est la vierge à toute volée; et son compère est le coq du village.

Ils avaient sans doute reçu cet exemple de leurs parens, qui avaient été charivarisés pour les mêmes faits il y a onze ans. La mère de Laurent avait été trouvée avec le père de Stéphanie Poinsot. Cet Stéphanie qui les a trouvé, et c'est Laurent qui fut un des premiers auteurs du charivari de la mère. C'est pourquoi qu'il a été bien cariomné.

Le 4 jour de Carnaval, il a tombé de la neige toute la matinée, c'était comme un jour de fête pour le monde du pays, il n'i avait pas cinq personnes aux vignes ce jour là. A neuf heures du matin la neige a cessé, et à dix heures toute la mascarade était sur la place publique. La population entière y était aussi. Après avoir joué plusieurs fanfares, on a chanté quelques chansons improvisées pour la circonstance, et qui ont beaucoup égayés la populace. Ensuite, on est allé à Mauvilly. Il y avait plus de cinq cents personnes sur la place qui écoutaient les chansons et le préambule avec le plus grand calme. On a été très bien fêté, pendant au moins trois heures que nous y avons resté. De là on est revenu à Jussey, la place quoiqu'assez grande était encombrée de monde. Il était alors quatre heures. Nous sommes revenus finir la soirée à Courteron. Il y avait au moins les 4/5.ème de la population qui nous attendait. Cette journée laissera des souvenirs chez les jeunes gens, et principalement chez les acteurs de cette scène.

Presque tous le monde y a gagné un instant de gaîté; moi même j'y ai gagné un rhume qui m'a duré huit jours, et le surnom d'auteur.

Manuscrit de RAGUET A.,
né le 3 avril 1817 à Courteron.
Recueilli en nov. 1965 par G. ROY.

Autres carnavals d'Aube

DAMPIERRE

On cornait pendant un mois.

Ce qui était intéressant, c'est qu'il existait la contre-partie du cornage, les cornés ayant leurs partisans qui cherchaient à faire plus de bruit que les autres.

Jamais on n'employait d'instruments de musique classiques, mais souvent on soufflait dans des mirlitons et l'on claquait du fouet.

Le mardi-gras, les « intéressés », représentés par deux « déguisés », étaient traînés par les rues. On ne signale pas qu'ils aient été pendus ou brûlés.

Recueilli auprès de M. Villat.

VILLEMOYENNE

Madame Eugénie Richard se souvient fort bien que les jeunes gens cornaient ceux qu'ils voulaient « mettre sur le char ». Les gendarmes venaient ; cela faisait des histoires. Mais on ne pouvait empêcher que la cavalcade parcoure les rues du village avec ses participants costumés, et que, finalement, Carnaval ne soit brûlé.

VOUGREY

Souvenir d'il y a plus de soixante ans.

Après avoir été corné, le gars a été promené dans une brouette de charbonnier décorée de « genette », puis pendu à un poirier, et ensuite brûlé.

Madame SANSONNY.

SAINT-LYE

Monsieur Labarre, 73 ans, affirme, qu'étant tout petit, il a vu les gendarmes venir interpeler un homme monté sur un arbre et qui « cornait » dans un cor de chasse. Il se souvient de la cérémonie qui se déroulait avant qu'on « brûle carnaval ». Chacun y tenait un rôle : son oncle avait vêtu la robe de juge, un voisin, celle de l'avocat ; son père représentait le gendarme ; il y avait aussi un curé.

On accusait alors carnaval d'avoir volé trahi, ou encore d'avoir essayé de prendre la femme du voisin.

LANTAGES

Vers 1924, les hommes et jeunes gens avaient confectionné un mannequin représentant Bacchus. Ils l'avaient installé, avec un tonneau, sur une charette tirée par un cheval ; le décor figurait un voilier, certainement pour justifier l'expression populaire : « du vent dans les voiles ».

Ils avaient ainsi promené Bacchus tout le jour de Carnaval, quêtant vin et argent. Le soir, le mannequin était brûlé aux « Vendues » ; on avait dansé autour du feu. Le vin avait été bu et l'argent avait servi à payer plusieurs bals dans la saison.

Souvenirs de Madame FRIQUET (cf. photo p. 12)

BAR-SUR-SEINE (vers 1864)

« Jadis le Mardi-gras se distinguait à Bar-sur-Seine par des mascarades inoffensives. La corporation des bouchers promenait dans les rues de la ville un bœuf de la plus énorme dimension : un vitrail de l'église rappelle ce souvenir. De nos jours, les divertissements sont presque uniformes dans toutes les villes. Ce sont le plus souvent des mascarades grotesques, des charivaris bruyants organisés par ceux qui sont parfois, l'année suivante, l'objet plus ou moins mérité de mêmes divertissements.

L. COUTANT, *Histoire de Bar-sur-Seine*, 1854, p. 267.

VENDEUVRE-SUR-BARSE, Epoque 1898-1900

A mardi-gras, les saintiers (ouvriers de la sainterie) avaient construit un grand lit de bois sur lequel ils avaient déposé deux mannequins représentant l'un M. Noël, imprimeur, et l'autre Madame Harriot. Bien entendu, ces deux personnes étaient mariées, mais pas ensemble. Elles avaient été cornées préalablement.

Le jour de Carnaval, le lit fut promené dans tous le pays, porté par les hommes. La « procession » était précédée par un « porteux » qui promenait au bout d'une longue perche un « bonhomme carnaval », sorte de gros mannequin confectionné avec de vieux vêtements à « épouvantot », bourré à craquer avec de la paille.

Le défilé traversait plusieurs fois Vendeuvre au milieu des quolibets et des chansons... que les jeunes filles bien élevées n'étaient pas admises à entendre.

Le soir, le « bonhomme carnaval » était brûlé sur le pont de Brienne. Autour du bûcher, on exécutait des danses et des sortes de farandoles. Là aussi, les chansons d'accompagnement étaient fréquemment assez grivoises. Tous les hommes et les jeunes gens participaient à cette soirée, mais pas toutes les jeunes filles et bien entendu, pas les enfants.

Renseignements recueillis auprès de Mme Marthe Drouilly,
79 ans, en novembre 1965.

CLEREY

On se servait de cornes de vaches dans lesquelles on soufflait ; un drôle de son en sortait.

Cela faisait rire de voir, promenés par le village, les soi-disant coupables et de les voir brûler le soir de Carnaval.

On peut déplorer que ces habitudes aient été la cause de scènes regrettables.

Souvenirs de Mademoiselle BRETON.

VILLENEUVE-AU-CHEMIN

Monsieur Guy Lorne a encore entendu les jeunes gens corner à l'aide de verres de lampe à pétrole. Souvent ces jeunes gens étaient bien mal conseillés par quelques aînés jaloux qui se chargeaient souvent de désigner injustement les futurs « bénéficiaires » de l'opération.

Il ne lui semble pas possible d'établir une corrélation entre ces manifestations et le fait, qu'autrefois, à Villeneuve-au-Chemin, on « brûlait carnaval ».

GYE-SUR-SEINE

Une année, c'est un mannequin représentant le postier qui a été jugé et brûlé au-dessus de la gare.

M. CINGET.

VILLENAUXE (vers 1912)

« J'étais en classe et, de la fenêtre, je voyais, quelques jours avant le mardi-gras, installer le « paillasse », un mannequin de paille habillé en « carnaval » avec un grand nez.

Ce mardi là, des hommes déguisés ramassaient sur des voitures, des fagots et des sarments de vigne. Quand les charrettes étaient pleines, à la tombée de la nuit, on emmenait le mannequin en haut de la gare, à moitié de la côte de Sézanne, où le bûcher était édifié.

Le bourreau était habillé de rouge.

On dansait tout autour du feu sur lequel brûlait carnaval. »

Souvenirs de Madame FERRY.

Cavalcades

Cavalcade de mars 1899 à Clérey.

Photos communiquées par Mlle Breton.

A Couvignon, en 1933.

En haut : *Le char de la musique.*

En bas : *Le char ministériel.*

Photos aimablement communiquées par M. Phélizot.

Le cornage était toléré en Champagne à la veille de la Révolution

Ainsi en témoigne ce document qui existe à la Bibliothèque de Troyes, (Carteron 61), non daté, mais qu'on présume imprimé vers 1785, par la Veuve Gobelet, imprimeur du roy, et signé de Monsieur le Lieutenant criminel, rapporteur, de maître Patins, avocat, et de maître Millard, procureur.

Quatre paroissiens : Pierre Robin, maréchal, Nicolas Cuny, garçon manouvrier, Nicolas Brun, manouvrier, demeurant à Clérey, et Pierre Brunon, garçon sabotier à Saint-Thibault, se défendent des accusations portées contre eux par leur curé.

Voici les faits :

« ... Appelé, dit-il, le dimanche-gras, sur le soir, (on ne sait trop à quel sujet, mais peu grave, puisqu'il n'était qu'en costume domestique), chez la femme d'un menuisier de la paroisse, malade dit-on, d'une légère indisposition que la fatigue de la journée lui avait occasionnée, le sieur curé de Clérey trouva à quelque distance de la maison de cette femme, plusieurs de ses paroissiens réunis qui prenaient un divertissement toléré par la police, même dans les plus grandes villes pendant le carnaval, un divertissement enfin dont le sieur curé de Clérey avoit été le premier à rire et à s'amuser les années précédentes.

Son humeur aigrie sans doute par les douleurs d'une goutte sciatique qui le tourmentoit depuis six semaines, comme il a daigné nous en instruire ne lui permet pas de voir avec indifférence des plaisirs auxquels il ne peut participer. Il s'étonne qu'à son approche la foule ne disparaisse pas. Il ordonne avec le ton qui lui est propre et qu'on lui connoit, que l'on se retire sur le champ, que l'on incommode la femme Boulard, et qu'on le trouble dans ses fonctions.

A sa voix chacun se retire avec soumission. Cependant, sous prétexte que quatre d'entre eux avoient continué leur tapage, le sieur curé rend plainte le lendemain devant Me Clément qu'il mande à cet effet... »

Les accusés se défendent d'avoir violé la loi.

« Il existe sans doute des règlements qui prohibent les assemblées bruyantes, lorsqu'il peut en résulter des excès nuisibles au bon ordre et à la tranquillité de la société ; mais lorsque la sûreté publique n'est point troublée, lorsque la décence et l'honnêteté accompagnent les divertissements que l'usage tolère dans les campagnes, il est évident qu'aucune loi ne les défend. »

D'ailleurs, ce n'est pas au curé à faire respecter les règlements.

« Supposons cependant pour un instant que des gens de la campagne qui supportent pendant toute l'année le poids de la chaleur et du froid ayant eu le tort de prendre un divertissement honnête le dimanche gras ; de quoi se mêle le sieur curé de Clérey ?...

Il existe à Clérey un procureur fiscal, qui seul a le droit de veiller à ce qui se passe dans l'extérieur de la paroisse. Tant qu'il se tait, la présomption est que le bon ordre n'a point été troublé, et il ne convient pas à un curé de projeter la ruine de plusieurs familles, pour satisfaire son amour-propre offensé, et peut-être d'anciens ressentiments. »

Pourquoi le demandeur se fâche-t-il ? Pourquoi a-t-il si vivement pris le parti de cette dame ? Elle a été cornée, est-ce l'affaire du curé ? N'y avait-il aucune autre raison, pour qu'il se fâche à ce point ?

« Le sieur curé de Clérey a-t-il été injurié personnellement ? A-t-il été insulté ? Telles sont les questions que l'on se pose à soi-même. Non, il ne se plaint de rien de semblable, on ne lui a point obéi, on a troublé le repos de la femme Boulard, il a eu peine à remplir ses fonctions auprès d'elle, voilà ses griefs.

Ce sont là, sans doute de graves sujets de plainte. On a troublé le repos de la femme Boulard ! Et de quoi se mêle le sieur curé de Clérey ? Pourquoi donc tant de sollicitude pour le repos de cette jeune femme ? Le sieur curé a-t-il reçu procuration d'elle pour veiller à son bien-être ? Cette femme a-t-elle été insultée ? L'eût-elle été, n'étoit-ce pas à elle à se plaindre ? Convient-il à un curé de semer la zyzanie dans la paroisse, au lieu d'y ramener la concorde et la paix par ses exhortations et par son exemple.

On a troublé le sieur curé dans ses fonctions ? Mais quelles fonctions si graves allait-il donc remplir ? A l'entendre, on supposerait qu'il alloit porter les sacrements à cette femme ; mais elle se portoit ce jour là mieux que le sieur curé, ainsi que les chirurgiens qui l'ont vue pourroient en rendre témoignage ; et jamais le sieur curé de Clérey, n'auroit la témérité d'affirmer qu'il a confessé cette femme, ni qu'elle eût besoin de confession.

Ce ne sont donc là que des prétextes...

Qu'il est facile de s'apercevoir du but que le sieur curé de Clérey s'est proposé ! Il existe des règlements qui défendent les assemblées tumultueuses ; il sait que ce n'est point à lui à en poursuivre l'exécution : mais n'importe, à l'abri de ces règlements, il cachera sous un voile spécieux la passion qui le domine, et la justice croira ne punir que le violement de la loi, en complétant sa vengeance. »

Nous ne savons si l'affaire en est restée là, si la promenade du mannequin a eu lieu, s'il y a eu exécution des coupables.

Qu'importe. Notons qu'au 18e siècle, le cornage était pratique courante et qu'il était difficile de s'opposer à ce charivari traditionnel, pratiqué par les garçons et les hommes, à l'occasion de carnaval.

Document communiqué par Mademoiselle BRETON, à Clérey.

Tous droits réservés.

Imprimerie « La Renaissance », 17, rue Chalmel - Troyes

Le Gérant : J. DAUNAY

Dépôt légal : 2e trim. 1966 - N° 19 039